

Maisons-Alfort, le 08 octobre 2014

LE DIRECTEUR GENERAL

## AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,  
de l'environnement et du travail  
relatif à la demande d'ajout de nouveaux emballages pour les préparations  
phytopharmaceutiques identiques PLENUM 50 WG et CHESS PRO  
de la société SYNGENTA FRANCE S.A.S.**

---

*L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour mission l'évaluation des dossiers de produits phytopharmaceutiques. Les avis formulés par l'agence comprennent :*

- *L'évaluation des risques que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ;*
  - *L'évaluation de leur efficacité et de l'absence d'effets inacceptables sur les végétaux et produits végétaux ainsi que celle de leurs autres bénéfices éventuels ;*
  - *Une synthèse de ces évaluations assortie de recommandations portant notamment sur leurs conditions d'emploi.*
- 

### PRESENTATION DE LA DEMANDE

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a accusé réception d'un dossier déposé par la société SYNGENTA FRANCE S.A.S., relatif à une demande d'ajout de nouveaux emballages pour la préparation PLENUM 50 WG et sa préparation identique CHESS PRO (AMM n° 2010132). Conformément au code rural et de la pêche maritime, l'avis de l'Anses est requis.

### SYNTHESE DE L'EVALUATION

#### CONSIDERANT LES DONNEES RELATIVES AUX PREPARATIONS

Les préparations PLENUM 50 WG et CHESS PRO sont des insecticides composé de 500 g/kg de pymétrezine, se présentant sous la forme de granulés dispersable dans l'eau (WG), appliquée en pulvérisation après dilution dans l'eau.

La pymétrezine est une substance active approuvée<sup>1</sup> au titre du règlement (CE) n°1107/2009<sup>2</sup>.

Les emballages actuellement autorisés pour cette préparation sont des boîtes en carton avec film protecteur intérieur et PEHD<sup>3</sup>, d'une contenance de 250 g, 500 g, 1 kg et 5 kg.

#### CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

L'objet de cette demande est l'obtention d'une autorisation pour l'utilisation de nouveaux bidons en PEHD d'une contenance de 250 g et 1 kg.

---

<sup>1</sup> Règlement d'exécution (UE) N°540/2011 de la Commission du 25 mai 2011, portant application du règlement (CE) n°1107/2009 du Parlement Européen et du Conseil, en ce qui concerne la liste des substances approuvées.

<sup>2</sup> Règlement (CE) N° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/CEE et 91/414/CEE du Conseil.

<sup>3</sup> PEHD : polyéthylène haute densité.

**CONSIDERANT LES PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES**

Les caractéristiques techniques et les propriétés physico-chimiques de la préparation PLENUM 50 WG ont été évaluées et considérées comme acceptables lors de l'évaluation du dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) de la préparation.

Les nouveaux emballages ne sont pas susceptibles de modifier la stabilité de la préparation ni d'entraîner d'effets négatifs sur les propriétés physico-chimiques de la préparation PLENUM 50 WG.

**CONSIDERANT LES DONNEES RELATIVES A L'EXPOSITION DE L'APPLICATEUR**

Les risques pour l'applicateur, liés à l'utilisation de ces préparations, ont été jugés acceptables lors de l'évaluation initiale pour l'AMM. L'évaluation des risques pour les mêmes usages et les mêmes doses dans ces nouveaux emballages est extrapolable à partir de l'évaluation réalisée initialement.

En conséquence, les risques sanitaires pour l'applicateur, liés à l'utilisation des nouveaux emballages en PEHD, sont considérés comme acceptables dans les mêmes conditions d'emploi que celles prévues pour l'autorisation d'AMM des préparations.

**CONCLUSIONS**

L'Anses émet un avis **favorable** à la demande présentée par la société SYNGENTA FRANCE S.A.S. pour l'utilisation de nouveaux emballages en PEHD d'une contenance de 250 g et 1 kg. Toutes les autres conditions d'emploi s'appliquent conformément à celles prévues dans l'autorisation de mise sur le marché des préparations identiques PLENUM 50 WG et CHESS PRO.

**Description des nouveaux emballages revendiqués**

Bidons en PEHD d'une contenance de 250 g et 1 kg.

**Marc MORTUREUX**

**Mots-clés :** Changement d'emballage, PLENUM 50 WG, CHESS PRO, pymétrozine, insecticide, WG, PMEM.